



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politiques communautaires

Question au Gouvernement n° 1387

Texte de la question

DÉVELOPPEMENT DES DÉPARTEMENTS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER DANS L'UNION EUROPÉENNE

M. le président. La parole est à M. René-Paul Victoria, pour le groupe UMP.

M. René-Paul Victoria. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre des affaires étrangères et à Mme la ministre déléguée aux affaires européennes.

L'élargissement de l'Union européenne à vingt-cinq pays forts d'une communauté de plus de 450 millions de personnes constitue, dit-on, une chance. Nos départements et territoires d'outre-mer, classés parmi les régions ultrapériphériques de l'Europe, bénéficient aujourd'hui d'une attention particulière des instances européennes, comme vous nous l'avez rappelé, monsieur le ministre, lors de votre dernier déplacement à la Réunion.

L'aide de l'Europe à l'outre-mer a, en effet, pour objectif de permettre à nos territoires de combler progressivement leur retard structurel de développement. Qu'en sera-t-il demain ? Nos concitoyens ultramarins s'inquiètent de leur avenir dans cette nouvelle Europe. Pouvez-vous nous donner des assurances à cet égard ? Par ailleurs, afin que chaque Français vive intensément sa citoyenneté européenne, ne pourrait-on pas créer, dans chaque région de France et d'outre-mer, un centre de la citoyenneté européenne, qui serait un véritable centre de ressources et de pédagogie ? Si le Gouvernement agréait cette initiative, je propose que Saint-Denis de la Réunion, plus grande ville de l'outre-mer français et européen, accueille le premier de ces centres.

(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Michel Barnier, ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, avec vos collègues et tous les citoyens de nos départements d'outre-mer, ayez confiance dans l'Union européenne ! Même si vous n'êtes pas en Europe, vous êtes dans cette Union qui a prouvé, au-delà des mots, sa solidarité.

Il arrive assez souvent que la Commission européenne fasse du bon travail ! C'était encore le cas ce matin même : le collège des commissaires a adopté, à Bruxelles, une stratégie en faveur des sept régions ultrapériphériques - dont la Réunion, que vous représentez.

Cette stratégie, à laquelle j'avais beaucoup travaillé ces derniers mois, lorsque j'étais membre de la Commission, prévoit des aides destinées à compenser les handicaps et permet l'utilisation des fonds structurels au bénéfice du " grand voisinage ", pour vous aider à rayonner autour de vous, dans l'Océan indien qui vous entoure et dans les pays qui vous sont proches. Nous vous apporterons - car les gouvernements vont participer à ce processus - une plus grande flexibilité dans l'attribution des aides d'État, en vue de faciliter la continuité territoriale.

Pour le ministre des affaires étrangères que je suis et pour Claudie Haigneré, ministre délégué aux affaires européennes, ce rayonnement est important. Je suis convaincu que l'Europe en général, et la France en particulier, doivent s'appuyer davantage sur ces régions situées au cœur de l'Océan indien, en Amérique du Sud - avec la Guyane - ou dans les Caraïbes, proches de l'Amérique, pour augmenter leur influence.

M. Bernard Accoyer. Très bien !

M. le ministre des affaires étrangères. Ce texte nous donne les moyens de le faire.

Il faut, naturellement, rester vigilants. Mme Girardin, M. Gaymard et moi-même le sommes et le resterons,

notamment sur les questions importantes relatives productions traditionnelles telles que le sucre ou la banane. Enfin, je suis ouvert à votre proposition de centres de ressources destinés aux citoyens, et étudierai cette question avec la Commission européenne. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Données clés

Auteur : [M. René-Paul Victoria](#)

Circonscription : Réunion (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1387

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mai 2004

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 27 mai 2004